



Bernard Troillet (à gauche), président de ValEole, Léonard Moret, président de Charrat, et Fabienne Moret, vice-présidente de Charrat, espèrent que l'éolienne Adonis aura deux voisines d'ici à l'horizon 2020. HÉLOÏSE MARET

Charrat reste dans le vent

CHARRAT La commune met à l'enquête publique dès aujourd'hui un plan d'aménagement détaillé en vue de l'installation de deux nouvelles éoliennes.

RAPPEL DES FAITS

La première éolienne de Charrat est mise en fonction en 2012. En 2014 est élaboré le projet de plan d'aménagement détaillé (PAD) intercommunal du Grand Chavalard, avec Saxon. Il prévoit l'implantation de quatre nouvelles éoliennes, deux à Charrat et deux à Saxon. Mais, le 9 février, si Charrat a dit oui à plus de 60%, Saxon a refusé dans les mêmes proportions. Trois semaines plus tard, les autorités de Charrat déposaient un PAD revu à la baisse avec les deux éoliennes prévues sur son territoire, mais le Conseil d'Etat refusait de l'homologuer. Charrat aurait pu recourir contre cette décision, mais elle a préféré tourner la page et élaborer un nouveau PAD communal présenté hier matin.

OLIVIER RAUSIS

Charrat relance son développement éolien. Dès aujourd'hui, vendredi 29 janvier, la commune soumet à l'enquête publique un plan d'aménagement détaillé (PAD) en vue de l'installation de deux nouvelles turbines dans le voisinage de son éolienne Adonis.

Après le refus d'homologation du PAD du Grand Chavalard par le Conseil d'Etat, au mois de mai 2015, la commune aurait pu recourir ou même renoncer, mais elle a préféré

À L'HORIZON 2020

En décembre 2015, l'administration cantonale a délivré, un avis de principe positif sur le nouveau plan d'aménagement détaillé (PAD) élaboré par la commune de Charrat avec neuf services consultés.

Le PAD est soumis à l'enquête publique, pour trente jours, dès ce vendredi 29 janvier 2016. Une séance d'information publique aura lieu le mardi 16 février à la salle polyvalente de Charrat. Dès la fin de la mise à l'enquête, le Conseil communal de Charrat traitera les oppositions avant de convoquer une assemblée primaire. Puis, le nouveau PAD de Charrat sera soumis à une votation populaire le 5 juin prochain. En cas de oui, le PAD devra être homologué par le Conseil d'Etat. Le résultat de ce vote fera l'objet d'une nouvelle mise à l'enquête publique, enquête lors de laquelle ne pourront recourir que les opposants qui seront intervenus lors de l'enquête publique qui démarre aujourd'hui. Une fois l'homologation entrée en force, ValEole pourra mettre à l'enquête l'installation des deux nouvelles éoliennes. Président de ValEole, Bernard Troillet espère ainsi que leur construction sera effective à l'horizon 2020. **OR**

présenter un PAD redimensionné, précise le président Léonard Moret: «Nous avons vite écarté l'idée d'un recours et décidé de remettre l'ouvrage sur le métier avec détermination et conviction. Nous voulons en effet respecter la volonté populaire exprimée à Charrat en 2014 et poursuivre dans la voie d'un développement durable, en harmonie avec le tourisme doux qui s'épanouit dans la région. Nous sommes persuadés que c'est le bon chemin.»

Indéniables avantages

Hier matin, quatre conseillers communaux charratins sur cinq ont fermement défendu leur projet. La vice-présidente de la commune Fabienne Moret a ainsi évoqué les aspects techniques: «Aujourd'hui, la production d'Adonis est d'environ 7 millions de kWh par an, ce qui correspond à la moitié des besoins totaux de

Charrat. Avec trois éoliennes, la production sera de l'ordre de 20 millions de kWh, ce qui couvrira largement les besoins énergétiques de la commune.»

Pour sa part, la conseillère communale Marlyse Volluz a parlé de l'impact économique: «Actuellement, Adonis rapporte 78 000 francs par année à la commune. Avec trois éoliennes, l'apport pourrait atteindre près de 260 000 francs, soit 25% de notre marge d'autofinancement.»

Mme Volluz ajoute que contrairement à un argument souvent brandi par les opposants, la présence d'une éolienne sur le territoire de Charrat n'a pas eu d'impact négatif sur le marché immobilier: «Depuis l'arrivée d'Adonis, la population a augmenté de 10%, principalement dans le secteur le plus proche de l'éolienne, et le prix moyen des terrains à construire a également augmenté de 10%.»

Seize rapports d'impact

Enfin, la conseillère communale Emmanuelle Beytrison a parlé du rapport d'impact: «Seize rapports ont été établis en collaboration avec ValEole, qui assure le pilotage et qui nous accompagne sur les éléments techniques. Ils concernent notamment l'air et le climat, le bruit, les vibrations, les ombres clignotantes, les rayonnements non ionisants, les eaux, les sols, l'avifaune, les chiroptères et le paysage. Ces rapports font partie intégrante de la mise à l'enquête publique.»

Similaires à Adonis

Si le dossier soumis depuis aujourd'hui à l'enquête publique ne concerne que le nouveau PAD, l'objectif final est de construire deux nouvelles éoliennes à Charrat. Chaque éolienne supplémentaire devra ainsi être mise à l'enquête publique pour bénéficier d'une autorisation de construire, précise Paul-Alain Clivaz, responsable des énergies renouvelables au sein du groupe SEIC-Teledis, qui est mandaté par ValEole pour les aspects techniques: «Une fois les autorisations de construire délivrées, c'est ValEole, la société chargée de promouvoir l'éolien entre Martigny et Riddes, qui va piloter le projet. Les deux nouvelles éoliennes, une prévue à quelques centaines de mètres de l'actuelle, et l'autre entre la route cantonale et l'autoroute, seront similaires à Adonis. Elles seront ainsi hautes de 100 mètres, avec des pales de 50 mètres, et développeront une puissance de 3 MW.» **OR**

DU CÔTÉ DES OPPOSANTS «LA LUTTE CONTINUE»

Opposante de la première heure à l'éolien, l'Association pour la protection du paysage du coude du Rhône (APPCR) n'a pas tardé à réagir à l'annonce de la mise à l'enquête publique. «Nous sommes très motivés pour poursuivre notre lutte et nous opposer à ce nouveau projet. Notre objectif est clair: un refus lors de la votation populaire du 5 juin à Charrat. Nous allons nous mobiliser pour que Charrat renonce purement

et simplement à l'implantation d'un parc éolien, même revu à la baisse, dans la région», affirme la présidente Florence Lattion-Richard. Dans son communiqué, l'APPCR se dit convaincue qu'un tel projet doit être inclus dans un plan directeur cantonal et ne pas faire l'objet d'une décision unique rendue par une commune. Parmi les autres arguments avancés pour justifier son opposition, l'APPCR cite l'impact sur le paysage, les bruits, les infrasons, les ombres clignotantes, les répercussions sur la santé humaine et animale. **OR**

